

Paris le 31 janvier 2017,

Appel à candidature de Masseurs-Kinésithérapeutes Experts : Dossier 65

Mission: La Haute Autorité de Santé (HAS) et le Collège National de Pédicurie-Podologie vont élaborer conjointement une recommandation de bonne pratique sur le thème : « **Le pied de la personne âgée : approche médicale et prise en charge en pédicurie-podologie** ».

La HAS souhaite associer à ce travail le Collège de la masso-kinésithérapie.

Thématique : Appel à candidature de Masseurs-Kinésithérapeutes Experts pour participer au groupe de travail ou au groupe de lecture relatifs à l'approche médicale et la prise en charge en pédicurie-podologie du pied de la personne âgée.

Le CMK recherche des Masseurs-Kinésithérapeutes ayant une expertise en lien avec la thématique.

Procédure de candidature :

Les candidatures doivent être adressées au Collège de la Masso-Kinésithérapie **au plus tard le mercredi 8 février 2017** (date de clôture de l'appel), par voie électronique exclusivement, à l'adresse suivante : secretariat@college-mk.org

Les dossiers adressés non complets ne seront pas étudiés.

Composition du dossier pour chaque candidat

1. Une lettre de candidature à l'attention du Président du CMK sur laquelle figure le N° d'inscription à l'ordre professionnel ;
2. Un curriculum vitae actualisé avec liste des titres et travaux ;
3. La déclaration publique d'intérêt du Collège de la Masso-Kinésithérapie ;
4. La charte d'éthique et de déontologie du Collège de la Masso-Kinésithérapie.

L'ensemble doit être envoyé sous forme de 4 pièces jointes distinctes, en format PDF.

Les modalités de candidature sont rappelées sur site du Collège www.college-mk.org dans l'onglet « Activités du CMK » - Pack de l'expert où la Déclaration Publique d'Intérêt et la Charte d'Éthique du Collège sont téléchargeables.

<http://www.college-mk.org/pack-de-lexpert/>

Modalités :

La méthode de travail retenue reposera sur une synthèse des données existantes et sur l'avis des professionnels et usagers concernés (méthode Recommandations pour la Pratique Clinique : http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_431294/recommandations-pour-la-pratique-clinique-rpc).

Cette méthode fait intervenir un groupe de travail et un groupe de lecture :

- Le rôle du groupe de travail (consiste à discuter l'argumentaire scientifique (rédigé par un ou plusieurs chargé(s) de projet) et rédiger des recommandations dans le cadre de réunions de travail qui se dérouleront sur une journée au sein de la HAS.
- Le rôle du groupe de lecture consiste à apprécier la lisibilité de la version initiale des recommandations, la pertinence des informations présentées et l'adéquation des conclusions retenues. Son avis (commentaires et cotations) est consultatif et sera recueilli par voie électronique, ne nécessitant pas de réunion.

Les avis du groupe de lecture seront ensuite étudiés par le groupe de travail pour la finalisation des recommandations. Le document final sera soumis à la Commission des Stratégies de Prise en Charge (CSPC ; http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1104389/fr/commission-des-strategies-de-prise-en-charge). Le Collège de la Haute Autorité de Santé validera le rapport final et autorisera sa diffusion.

Pour le groupe de travail, environ 3 réunions d'une journée (10h à 17h) sont prévues entre mars 2017 et septembre 2017. Les membres du groupe de travail doivent être, dans la mesure du possible, présents à chaque réunion. Les experts sont indemnisés forfaitairement pour les réunions et leurs frais de déplacement sont remboursés.

Les experts susceptibles de participer au groupe de travail devront remplir une déclaration d'intérêts, qui sera analysée au regard de la grille d'analyse définie dans le *Guide des déclarations d'intérêts et de gestion des conflits d'intérêt* publié sur le site de la HAS (http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_522970/fr/prevention-et-gestion-des-conflits-d-interets). Ils ne devront pas avoir de liens considérés comme majeurs avec le thème.